



AVIS DE COURSE

TROPHEE DE LA BAIE D'AIGUES MORTES

Port Camargue : 1 et 2 avril 2017

Autorité organisatrice : Société Nautique Grau du Roi Port Camargue

Avec la collaboration du Cercle Nautique de Palavas et du Yacht Club de la Grande Motte

PROGRAMME

Vendredi 31 mars : 14H à 17H clôture des inscriptions

Samedi 1 avril : 12H45 briefing / 14H mise à disposition du comité de course / 20H repas des équipages

Dimanche 2 avril : 8H30 café-brioche / 9H30 briefing / 10H30 mise à disposition du comité de course / 17H proclamation des résultats

DATES LIMITES DES INSCRIPTIONS

- 1) Le 31 mars 2017 à 17H: clôture des inscriptions à la régata**
- 2) Le 24 mars 2017: clôture des inscriptions au repas des équipages (20€ par personne) – Attention nombre de places limité à 90**
- 3) Le 24 mars 2017: clôture des réservations de place au port**

Les voiliers seront amarrés gratuitement au port de Port Camargue sous la seule responsabilité du propriétaire ou du skipper à partir du 25 mars jusqu'au 8 avril 2017



Société Nautique
Grau du Roi / Port Camargue

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017 - 2020* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales et les règlements fédéraux
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 Les Instructions de Course de la régata.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux devront le cas échéant être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception D minimum, norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 Tous les bateaux des classes A, B, C, D, E, F, G, R1, R2, R3, R4, L du système à handicap HN Osiris Habitable.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis à la SNGRPC au plus tard le 31 mars 2017 à 17 h.
- 3.2 Les concurrents (**chaque membre de l'équipage**) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur **licence FFVoile valide**
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - en cas de **licence journalière**, celle-ci devra être accompagnée d'un certificat médical portant la mention de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité



- le certificat de jauge ou de conformité.

- 3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Jusqu'au vendredi 31 mars 17 heures, les droits requis sont de **45€**
Au-delà, le montant d'inscription à la régata sera de **55€**

5. PROGRAMME

5.1 Clôture des inscriptions

Vendredi 31 mars : 14 h 00 à 17 h 00.

5.2 Confirmation d'inscription :

Samedi 1 Avril : 09 h 00 à 12 h 00.

5.3 Jauge et contrôles :

Samedi 1 Avril : 09 h 00 à 12 h 00

5.4 Samedi 1 avril

12 h 45 : Briefing

14 h 00 : Mise à disposition du Comité de Course

20 h 00 : Repas des équipages

5.5 Dimanche 2 avril

08 h 30 : Café - Brioche

09 h 30 : Briefing

10 h 30 : Mise à disposition du Comité de Course

17 h 00 : Proclamation des résultats



5.6

<i>Date</i>	<i>Heure du 1er signal d'avertissement</i>	<i>Classe(s)</i>
1 Avril	14 h 00	Toutes
2 Avril	10 h 30	Toutes

5.7 Le dernier jour de la régates, pas de signal d'avertissement après 16 heures.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises à la validation du dossier.

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type : construits et/ou côtiers.

8. CLASSEMENT

8.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers.

9. PLACE AU PORT

A partir du 25 mars 2017, réservation possible d'une place au port.
Téléphone Direct pour réservation: 04 66 51 10 45

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : **à discrétion de la SNGRPC**



13. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. **DROIT A L'IMAGE :**

Les concurrents autorisent la SNGRPC et les partenaires de la régates à utiliser sans restriction leur image pour tout texte, photographie, vidéo, aussi bien d'eux-mêmes que du bateau qu'ils utilisent. Leur nom ou image pourront être publiés ou diffusés par tout média (presse, Facebook, etc.). Le nom, la bibliographie des équipages pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.

15. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter

[SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI PORT CAMARGUE](#)

Tél : [04.66.53.29.47](tel:04.66.53.29.47)

E-mail : contact@sngrpc.com

Site internet : www.sngrpc.com